CC du Grand Châteaudun (Siren : 200069961)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Châteaudun
Arrondissement	Châteaudun
Département	Eure-et-Loir
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2017
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Alain VENOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	2 route de Blois
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	28200 CHATEAUDUN
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	41 898

Densité moyenne	54,32

Périmètre

Nombre total de communes membres : 23

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
28	Brou (212800619)	3 419
28	Chapelle-Guillaume (212800783)	190
28	Châteaudun (212800882)	13 409
28	Cloyes-les-Trois-Rivières (200064764)	5 838
28	Commune nouvelle d'Arrou (200064632)	3 875
28	Conie-Molitard (212801062)	415
28	Dampierre-sous-Brou (212801237)	474
28	Donnemain-Saint-Mamès (212801328)	720
28	Gohory (212801823)	330
28	Jallans (212801989)	848
28	La Bazoche-Gouet (212800270)	1 245
28	La Chapelle-du-Noyer (212800759)	1 230
28	Logron (212802110)	602
28	Marboué (212802334)	1 163
28	Moléans (212802565)	482
28	Moulhard (212802730)	145
28	Saint-Christophe (212803290)	157
28	Saint-Denis-Lanneray (200081941)	2 321
28	Thiville (212803894)	348
28	Unverre (212803985)	1 227
28	Villampuy (212804108)	321
28	Villemaury (200064723)	1 446
28	Yèvres (212804249)	1 693

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 33

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies *25/02/2008 Création de zones de développement éolien sur le territoire communautaire.*
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) *Sur le territoire des communes de : commune nouvelle Arrou (communes historiques de : Arrou, Châtillon-en-Dunois, Courtalain, Langey, Saint-Pellerin et Boisgasson) et Cloyes-les-trois-Rivières (communes historiques de: Cloyes-sur-le-Loir, Douy, Romilly-sur-Aigre, Saint-Hilaire-sur-Yerre, Montigny-le-Gannelon, La Ferté-Villeneuil, Le Mée, Autheuil et Charray) (anciennement communauté de communes des Trois Rivières). La production et la fourniture d?eau potable aux communes y compris les réservoirs (sauf la distribution). Sur le territoire des communes de : Conie-Molitard, Donnemain-Saint-Mamès, Logron, Marboué, Moléans, Saint-Christophe, Thiville, Villampuy et Villemaury (communes historiques d?Ozoir-le-Breuil, Lutz-en-Dunois, Civry, Saint-Cloud-en-Dunois) (ancienne communauté de communes des*

Plaines et Vallées Dunoises). La recherche de nouveaux points de production, interconnexion des châteaux d?eau nécessaires à la sécurisation et à l?approvisionnement des communes, la production et fourniture d?eau potable aux communes (sauf distribution). *Attention, cette compétence ne sera effective qu?après réalisation des travaux d?interconnexion et ce à partir du 01/07/2017 pour les communes de Civry, Ozoir-le-Breuil, Saint-Cloud-en-Dunois et Villampuy et ultérieurement pour les huit autres communes.*	
- Assainissement collectif *Sur le territoire des communes de : Châteaudun, La Chapelle-du-Noyer, Saint-Denis-les-Ponts, Lanneray et Jallans (anciennement communauté de communes du Dunois). Assainissement collectif : collecte, traitement des eaux usées et élimination des boues.*	
- Assainissement non collectif *Sur le territoire des communes de : Châteaudun, La Chapelle-du-Noyer, Saint-Denis-les-Ponts, Lanneray et Jallans (anciennement communauté de communes du Dunois). Assainissement non collectif : contrôle des installations d?assainissement non collectif dans le cadre du S.P.A.N.C. Sur le territoire des communes de : Conie-Molitard, Donnemain-Saint-Mamès, Logron, Marboué, Moléans, Saint-Christophe, Thiville, Villampuy et Villemaury (communes historiques d?Ozoir-le-Breuil, Lutz-en-Dunois, Civry, Saint-Cloud-en-Dunois) (ancienne communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises). Assainissement non collectif : contrôle des installations d?assainissement non collectif dans le cadre du S.P.A.N.C. Sur le territoire des communes de : commune nouvelle Arrou (communes historiques de : Arrou, Châtillon-en-Dunois, Courtalain, Langey, Saint-Pellerin et Boisgasson) et Cloyes-les-trois-Rivières (communes historiques de : Cloyes-sur-le-Loir, Douy, Romilly-sur-Aigre, Saint-Hilaire-sur-Yerre, Montigny-le-Gannelon, La Ferté-Villeneuil, Le Mée, Autheuil et Charray) (anciennement communauté de communes des Trois Rivières). II-1 Mise en place du contrôle des installations d?assainissement non collectif avec le SPANC ; II-2 Réalisation d?un schéma d?assainissement de l?espace communautaire et valorisation de toutes opérations concernant la valorisation des boues des stations d?épuration ; II-3 Étude de réalisation de stations d?épuration, construction et gestion de nouvelles stations d?épuration et des réseaux afférents à leur fonctionnement. Les transferts des biens et de leur gestion sont constatés par la commission locale d?évaluation des transferts de charges ; II- 4 Station d?épuration à Cloyes sur le Loir ainsi que les réseaux et équipements des communes d?Autheuil, Cloyes sur le Loir, Douy, Montigny le Gannelon, Romilly sur Aigre et Saint-Hilaire sur Yerre ; Station d?épuration à Arrou ainsi que les réseaux et équipements. Attention cette station est en cours de construction, la gestion de la station, des équipements et des réseaux seront effectifs le jour de la mise en service de cette nouvelle station courant 2017.*	
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	
- Autres actions environnementales	
Sanitaires et social	
- Aide sociale facultative *Mise en place et gestion du portage de repas à l¿échelle communautaire.*	
- Activités sanitaires *- Création et gestion du pôle de santé d'équilibre à CIVRY.*	
- Action sociale	
Développement et aménagement économique	
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales *Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT [illegible] poursuite du dispositif AUDACE.*	
Développement et aménagement social et culturel	
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs *Le recours à des conventions est autorisé par délibération.*	
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élementaire et élément *- Le recours à des conventions est autorisé par délibération.*	
- Activités péri-scolaires	

Création et gestion de nouvelles structures petite enfance et enfance d¿intérêt communautaire. Élaboration de contrats « enfance » et « temps libre » avec la C.A.F. (Caisse d¿Allocations Familiales) ainsi que tout autre contrat de même nature qui s¿y substituerait.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Animation culturelle, ludique, et sportive d¿intérêt communautaire. Est d¿intérêt communautaire la prise en charge financière des intervenants musicaux, sportifs, éducatifs et culturels après accord du Conseil communautaire. En matière culturelle, mise en ¿uvre d¿une démarche ayant pour but de permettre l¿accès aux services de tous les habitants de la Communauté de communes dans le cadre de tarifs unifiés.

- Activités sportives

organisation de spectacles stages voyages activités sportives et de loisirs en compétences facultatives : animation culturelle, ludique et sportive : prise en charge financière des intervenants musicaux, sportifs, éducatifs et culturels après accord du conseil communautaire

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Transport scolaire

Sur le territoire des communes de : commune nouvelle Arrou (communes historiques de : Arrou, Châtillon-en-Dunois, Courtalain, Langey, Saint-Pellerin et Boisgasson) et Cloyes-les-trois-Rivières (communes historiques de: Cloyes-sur-le-Loir, Douy, Romilly-sur-Aigre, Saint-Hilaire-sur-Yerre, Montigny-le-Gannelon, La Ferté-Villeneuil, Le Mée, Autheuil et Charray) (anciennement communauté de communes des Trois Rivières). La Communauté est compétente pour organiser les transports scolaires de l?enseignement secondaire en tant qu?autorité organisatrice de second rang sur délégation du Département ou de la Région le cas échéant.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Le libellé de la compétences inclut les voiries situées sur les zones d'activité économique

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. (Le recours à des conventions est autorisé par délibération.) En sus de la compétence obligatoire en matière de promotion touristique dont la création d?offices du tourisme, la Communauté est compétente pour : toutes les opérations visant à favoriser l?amélioration de l?accueil des usagers, de l?information, de la communication et de l?animation touristique dans le cadre de conventions d?objectifs et de moyens passées avec les Offices de tourisme présents sur le territoire ; la mise en place de conventions avec des opérateurs touristiques ; la participation au financement de la mise en réseau des offres touristiques des communes ; la mise en place et gestion d?une centrale de réservation à l?échelle de la communauté.

Logement et habitat

- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Infrastructures

- Eclairage public

3 - Sur le territoire des communes de : Conie-Molitard, Donnemain-Saint-Mamès, Logron, Marboué, Moléans,Saint-Christophe, Thiville, Villampuy et Villemaury (communes historiques d?Ozoir-le-Breuil, Lutz-en-Dunois, Civry, Saint-Cloud-en-Dunois) (ancienne communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises). L?éclairage public. cette compétence cessera d?être une compétences communautaire au 1er janvier 2019

Autres
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) *La Communauté est compétente en matière d?études, création d?infrastructures et de réseaux de communications électroniques tels que visés par l?article L.1425-1 du CGCT (haut et le très haut débit) et, plus largement, en matière de technologies d?information et de communication.*
- NTIC (Internet, câble...) *La Communauté est compétente en matière d?études, création d?infrastructures et de réseaux de communications électroniques tels que visés par l?article L.1425-1 du CGCT (haut et le très haut débit) et, plus largement, en matière de technologies d?information et de communication.*
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres *1 - Sur le territoire des communes de : Châteaudun, La Chapelle-du-Noyer, Saint-Denis-les-Ponts, Lanneray et Jallans (anciennement communauté de communes du Dunois) . La communauté est compétente en matière d?aménagement rural : Mise en place et aménagement du schéma de randonnées de la communauté ; Création, aménagement et balisage des chemins de randonnées, pédestres, équestres, cyclo-touristiques, VTT en liaison avec les structures spécialisées intervenant sur le territoire concerné . 2 - Sur le territoire des communes de : commune nouvelle Arrou (communes historiques de : Arrou, Châtillon-en-Dunois, Courtalain, Langey, Saint-Pellerin et Boisgasson) et Cloyes-les-trois-Rivières (communes historiques de: Cloyes-sur-le-Loir, Douy, Romilly-sur-Aigre, Saint-Hilaire-sur-Yerre, Montigny-le-Gannelon, La Ferté-Villeneuil, Le Mée, Autheuil et Charray) (anciennement communauté de communes des Trois Rivières). La communauté est compétente en matière d?aménagement rural : Mise en place et aménagement du schéma de randonnées de la communauté ; Création, aménagement et balisage des chemins de randonnées, pédestres, équestres, cyclo-touristiques, VTT en liaison avec les structures spécialisées intervenant sur le territoire concerné. 3 - Sur le territoire des communes de : Conie-Molitard, Donnemain-Saint-Mamès, Logron, Marboué, Moléans, Saint-Christophe, Thiville, Villampuy et Villemaury (communes historiques d?Ozoir-le-Breuil, Lutz-en-Dunois, Civry, Saint-Cloud-en-Dunois) (ancienne communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises). Réalisation des travaux d?enfouissement des réseaux aériens. cette compétence cessera d?être une compétences communautaire au 1er janvier 2019. Sur tout le périmètre - animation culturelle, ludique et sportive à l?échelle communautaire ; - aides en matière de cinéma au sens des dispositions de l?article L.2251-4 du CGCT. 5 - La Communauté est compétente pour assurer toutes études relatives à la prise de compétences ultérieures et plus largement toutes études permettant une vraie prospective du territoire. - La Communauté de communes est compétente pour adhérer, après consultation de ses membres, à un Etablissement public foncier local. Actions liées au tourisme : en sus de la compétence obligatoire ne matière de promotion touristique dont la création d'offices de tourisme, la CC est compétente pour : toutes les opérations visant à favoriser l'amélioration de l'accueil des usagers, de l?information, de la communication, et de l'animation touristique dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens passées avec les offices de tourisme présents sur le territoire. la mise en place de conventions avec des opérateurs touristiques la participation au financement de la mise en réseau des offres touristiques des communes la mise en place d'une centrale de réservation à l'échelle de la CC.*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
28	SICTOM de la région de Châteaudun (252802129)	SM fermé	36 152
28	SM d'aménagement et de restauration du bassin du Loir en Eure et Loir (200030666)	SM fermé	81 304
28	Syndicat du Pays Dunois (252855614)	SM fermé	54 875
28	SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou (252801329)	SM fermé	33 884
28	SMO Eure-et-Loir Numérique (200033942)	SM ouvert	341 117
28	SICTOM de la région de Bonneval, Brou, Illiers Combray (SICTOM BBI) (252802152)	SM fermé	27 997

28	SIRP et de ramassage scolaire de Logron, Gohory, Lanneray (252802475)	SM fermé	3 253
28	Syndicat des eaux de Saint-Denis-les-Ponts (252802558)	SM fermé	9 389

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)